



Communiqué de presse

11/12/2020

Missions de proximité : l'ANAP, la MAPES et l'ARS Pays de la Loire signent un partenariat

L'ANAP, l'ARS Pays de la Loire et la Mission d'Appui au service de la Performance des Etablissements et Services sanitaires et médico-sociaux (MAPES) intensifient leurs liens avec la signature d'une convention de partenariat. Ce premier partenariat avec une mission de proximité a pour objectif de développer les actions de soutien aux professionnels de la santé engagés dans des transformations organisationnelles.

Rôle des missions de proximité

L'ANAP souhaite développer en partenariat avec les ARS un réseau de missions de proximité, inspirées du modèle de la MAPES. Cette mission régionale financée par l'ARS des Pays de la Loire avec une gouvernance partagée avec les fédérations sanitaires et médico-sociales outille et accompagne les établissements dans leur recherche d'une meilleure performance. L'objectif est de soutenir les professionnels des établissements et services sanitaires et médico-sociaux dans leurs projets de transformation en réponse aux besoins des usagers. Elles constituent :

- pour les professionnels d'un territoire, un lieu d'expertise, de montée en compétence et d'échanges entre pairs ;
- pour les ARS, un moyen de faciliter la mise en œuvre concrète des changements visés par les politiques publiques de santé ;
- pour l'ANAP, un relais de diffusion et d'appropriation de son offre de service.

Appuis mutuels entre ANAP et MAPES

Grâce à ce partenariat, l'ANAP fournira à la MAPES des ressources méthodologiques en fonction des besoins du territoire (instances, fédérations, professionnels de santé). Aux côtés de la MAPES, l'agence contribuera à développer une dynamique collective d'apprentissage dans le territoire et à favoriser la montée en compétences des professionnels.

La MAPES se fera l'écho des besoins spécifiques de la région. Elle participera et favorisera la participation des acteurs aux communautés de pratiques mentorées par l'ANAP. Les thématiques et travaux engagés seront choisis en cohérence avec les priorités de travail du projet régional de santé des Pays de la Loire

Principales thématiques de travail

Les premières priorités concerneront :

- l'organisation au niveau régional de sessions collectives d'appuis sur des thématiques comme la pharmacie territoriale ou les consultations externes ;
- le dialogue de gestion, notamment l'élaboration des CPOM et le développement des usages du tableau de bord du médico-social ;
- les investissements immobiliers et l'intégration des questions de responsabilité sociétale et environnementale dans ces projets ;
- l'accompagnement des établissements en difficulté.

Contacts presse :

- Mapes : Monique Cocard- monique.cocard@mapes-pdl.fr
- ARS : 06 78 26 56 94 - ars-pdl-communication@ars.sante.fr
- ANAP : Lamiel Denisse - lamiel.denisse@anap.fr